



Communiqué de presse

le 27 octobre 2010

Petit Port des Seynes Le maire dénonce le double discours inacceptable de l'Etat

L'article paru dans l'édition du 25 octobre du journal Sud Ouest, intitulé « Le bras de fer continue au Petit Port des Seynes », situe parfaitement les données du problème posé par la pollution Saint-Gobain sur le site du Petit Port des Seynes à Marennes.

Toutefois, la commune de Marennes tient à apporter une précision d'importance quant à la façon dont l'Etat justifie la réalisation de nouvelles analyses.

En effet, la préfecture de Charente-Maritime a présenté le rapport d'expertise judiciaire de 2009 comme insuffisant et nécessitant des analyses complémentaires effectuées par l'ADEME. Ces analyses seraient indispensables au préfet pour prendre une décision.

Or, lors des différentes audiences en référé qui se sont tenues en juillet, août et octobre 2010 **les représentants de l'Etat ont systématiquement déclaré le contraire** au juge en assurant que « la responsabilité de Saint-Gobain ne serait jamais recherchée » car « la prescription est acquise ».

Aussi, la commune de Marennes tient à marquer sa profonde désapprobation face à ce double discours de l'Etat. Volontaire et soucieux de conduire pour la première fois (depuis 2001 !) des analyses à sa charge devant la presse, mais renonçant par avance à toute action contre le pollueur devant le juge. Ecran de fumée par devant et protection du pollueur par derrière.

Les enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux sur ce site sont suffisamment importants pour ne pas faire l'objet d'un **double discours** et pour ne pas être traités d'une manière aussi partielle et orientée. Cette pratique du double discours montre ce que recouvre concrètement le Grenelle de l'environnement dont l'Etat se gargarise à longueur de discours : **Un Grenelle de l'embobinement** qui n'oublie surtout pas de protéger les plus puissants, aux dépens des petites collectivités et des citoyens de base que nous sommes.

Le maire

Contact presse :
Adrien Gobbo
06 48 35 60 12
communication@mareennes.fr